

DEPARTEMENT
Seine et Marne
CANTON
COULOMMIERS
COMMUNE
COULOMMIERS

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°2026.ARR.125

Liberté-Egalité-Fraternité

ARRETE DU MAIRE

RUE DU PALAIS DE JUSTICE : EMPLACEMENT TAXIS

Nous, Franck RIESTER, Maire de la Ville de COULOMMIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 – L2212.1 à L2212.5 et L2213.1 à L2213.6,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté n°119 en date du 28/07/2000, portant sur l'autorisation de stationner, uniquement pour les taxis, dans le couloir matérialisé rue du Palais de Justice, le long de la Place Saint Denis,

Considérant que le stationnement des véhicules taxis, sur la rue du Palais de Justice, nécessite une réservation d'emplacement de stationnement ne gênant pas la circulation, il y a lieu de réglementer le stationnement,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Cet arrêté abroge et remplace l'arrêté n°119 en date du 28/07/2000.

ARTICLE 2 : Le stationnement et l'arrêt seront interdits et réservés aux véhicules taxis sur une place de stationnement, rue du Palais de Justice, le long du trottoir et à proximité de la fontaine.

ARTICLE 3 : Une signalisation réglementaire sera apposée pour permettre l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 5 : Le Maire autorise les forces de police à faire enlever tous les véhicules en infraction au présent arrêté, en référence aux articles R417-10 et R412-51 du Code de la Route,

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Coulommiers, Madame le Commandant Divisionnaire Fonctionnel de Police, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Coulommiers, les fonctionnaires placés sous leurs ordres, la police municipale et en général tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Coulommiers, le 15 septembre 2026

Monsieur le Maire,



PUBLIE-LE : 18 SEP. 2026

Accusé de réception en préfecture
077-217701317-20260918-2026-ARR-125-AR
Date de télétransmission : 18/09/2026
Date de réception préfecture : 18/09/2026

